

BPJEPS

Educateur Sportif

Activités

Physiques pour

Tous





BPJEPS APT

OBJECTIFS

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics dans tous lieux**.
- Être capable de **concevoir une séance, un cycle d'animation** ou **'apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation** visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer au fonctionnement de la structure**.

MÉTIER VISÉ

Le titulaire du **BPJEPS « activités physiques pour tous »** assure en autonomie pédagogique :

- L'**animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- L'**entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1^{er} degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires.



ORGANISATION DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques utilisées

La formation s'organise en **4 Unités Capitalisables** en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures).

Les méthodes pédagogiques utilisées sont différentes : des **temps de cours théoriques** en salles sont suivies des **misés en situation concrètes** entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

Modalités d'évaluation – évaluations certificatives

- Evaluation des UC1 et 2 en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral
- Evaluation de l'UC 3 sur le site d'alternance ou en OF au cours de la formation. Mise en œuvre de 2 cycles dans le champs des Activités Physiques pour Tous avec au moins 2 familles d'activités parmi : les Activités Physiques d'Entretien Corporel, les Activités et Jeux Sportifs ou les Activités Physiques en Espaces Naturel. Réalisation de 2 séances (évaluation possible à partir de la 4ème séance du cycle) devant jury suivi d'un entretien.
- Evaluation de l'UC4 sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champs des Activités Physiques pour Tous, avec pour support la famille d'activité restante (non choisie en UC3).

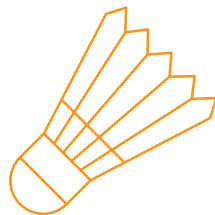
EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être âgé de **18 ans** minimum
- Être titulaire du **PSC 1** ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée
- Valider les **Tests d'Entrée Préalable à la formation** (TEP) :
 - > Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
 - > Test d'habileté motrice : enchaîner 22 ateliers, en moins de 1 mn 46 s pour les hommes / en moins de 2mn 06 s pour les femmes.

L'obtention des TEP est valable sur l'ensemble du territoire national. **Ils sont indispensables pour accéder aux tests de sélections d'entrée en formation.**

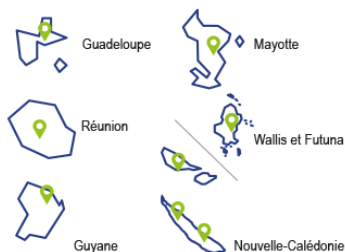
FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La formation est ouverte à l'**apprentissage**.
- La formation peut aussi être financée via le contrat de professionnalisation, par le CPF, Pôle Emploi en autofinancement ou bien encore par la Région.



7 SITES DE FORMATION

et plus de 80 points d'orientation métiers
du sport et des loisirs



Découvrez la liste
des formations que propose
Profession Sport & Loisirs en France :

www.profession-sport-loisirs.fr



**Rejoignez notre équipe PSL,
votre partenaire formation !**

Depuis 30 ans, les associations Profession Sport & Loisirs ont pour vocation, sur chaque territoire, de **développer l'emploi dans le secteur du sport et de l'animation.**

Ainsi, si Profession Sport & Loisirs est aujourd'hui un **organisme de formation reconnu**, c'est aussi le **1^{er} employeur d'éducateurs sportifs en France**. Avec **25 000 salariés** et des recrutements constants, nous avons la volonté de mettre en œuvre des formations professionnalisantes pour des collaborateurs opérationnels et adaptés au marché du travail. Cela offre aussi une opportunité pour ceux qui souhaitent passer un BPJEPS par la suite.

Autre atout : nos associations peuvent mobiliser leur réseau de **15 000 adhérents** (clubs, centres de loisirs, centres sociaux, MJC, EHPAD...) pour accueillir les stagiaires pendant la formation. Cela constitue aussi des **débouchés potentiels** pour s'insérer sur le marché du travail à l'issue de la formation.

**Fédération Nationale
Profession Sport & Loisirs**
SIRET 490 407 673 000 30
N° OF : 541 70 12 86 17